

## BAREME HONORAIRES

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2017  
(Prix indiqués au taux de TVA en vigueur)

A la conclusion effective de l'opération, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

### Honoraires de transaction vente TTC :

Honoraires à la charge du mandant sauf stipulation contraire prévue au contrat.

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence détentrice du mandat initial.

Rémunération forfaitaire de 3.800€ TTC sur la part inférieure ou égale à 30.000€ à laquelle s'ajoute :

- 7% TTC sur la part comprise entre 30.001€ et 70.000€.
- 6% TTC sur la part comprise entre 70.001€ et 100.000€.
- 5% TTC sur la part comprise entre 100.001€ et 150.000€.
- 4% TTC sur la part excédant 150.001€

Transaction pour les professionnels (marchand de biens, promoteurs) : 8,5% TTC

Estimation offerte

Avis de valeur avec rapport complet: 180 € TTC / offert en cas de mandat succès

### Honoraires de location TTC :

#### Location à usage d'habitation et mixte

##### **- A la charge du bailleur :**

:

- honoraires d'entremise et de négociation : 50€ TTC
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

0-35 m <sup>2</sup>	36-55 m <sup>2</sup>	56- 75 m <sup>2</sup>	Supérieur 76 m <sup>2</sup>
8 € TTC / m <sup>2</sup>	6 € TTC/m <sup>2</sup>	5 € TTC/m <sup>2</sup>	4 € TTC/m <sup>2</sup>

- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m<sup>2</sup> facturé lors de sa réalisation

##### **- A la charge du locataire :**

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

0-35 m <sup>2</sup>	36-55 m <sup>2</sup>	56- 75 m <sup>2</sup>	Supérieur 76 m <sup>2</sup>
8 € TTC / m <sup>2</sup>	6 € TTC/m <sup>2</sup>	5 € TTC/m <sup>2</sup>	4 € TTC/m <sup>2</sup>

- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m<sup>2</sup> facturé lors de sa réalisation

#### Location à usage professionnel et commercial

25 % TTC du loyer HT de la première année à la charge du preneur